

Planning, tarif et modalités de règlement

Mlle Veeratherapillay Jessmindia : Professeur de danse indienne 'bharatanatyam'
www.tanjore.fr contact@tanjore.fr Tél. : 06.09.98.37.42

Les cours de danse indienne bharatanatyam (danse traditionnelle du sud de L'Inde), se déroulent à Nice :

- Chaque lundi, mardi et jeudi à l'école de danse «Melting danse» située au 18, rue Catherine Ségurane (à l'intérieur de la cour des antiquaires) - Port de Nice.

LE PREMIER COURS est OFFERT. Chaque élève adulte peut accéder indifféremment aux deux écoles pour le tarif indiqué dans le deuxième tableau ci-dessous sans dépasser 2 cours par semaine. Les cours de danse indienne s'échelonnent du lundi 20/09/2010 au 30/06/2011, ce qui correspond à 9 mois de cours, déduction faite des vacances dont les dates sont précisées ci-dessous.

Congés annuels :

- Du vendredi 17 décembre 2010 au mercredi 5 janvier 2011.
- Du lundi 17 février au dimanche 10 mars 2011 (formation du professeur en Inde).

Planning	« Melting danse » 18, rue Catherine Ségurane 06000 Port de Nice		
Adultes avancés	- Lundi : De 20 h à 21 h 30		- Jeudi : De 18 h à 19 h 30
Adultes intermédiaires	- Lundi : 18 h 30 à 20 h	- Mardi : 19 h à 20 h 30	
Adultes débutants		- Mardi : 17 h 30 à 19 h	- Jeudi : De 19 h 30 à 21 h

Nota : Les inscriptions en cours d'année sont acceptées (voir les modalités avec le professeur).

Tarif	L'inscription aux cours est annuelle [cf. modalité d'inscription de base (*)]
Adultes forfait	60 euros / mois pendant 9 mois pour 1 à 2 cours par semaine. La durée d'un cours est de 1 h 30 mn. Chaque élève peut accéder indifféremment aux 2 écoles à raison de 2 cours / semaine. Le tarif de 60 euros / mois (40 euros, enfants) est fixé pour 1 cours d'une heure et demie par semaine (6 heures par mois). <u>Le second cours hebdomadaire est offert.</u> Chaque élève peut accéder aux 2 écoles sans dépasser 2 cours / semaine.
Enfants (se renseigner auprès du professeur)	40 euros / mois pendant 9 mois pour 1 à 2 cours par semaine. Mêmes avantages que les adultes (cf encadré adultes ci-dessus).

(*) Modalité d'inscription de base : Une cotisation annuelle par personne de 20 euros est demandée.

Modalités de règlement (par chèque à l'ordre de Tanjore ou en espèces)

L'inscription aux cours est annuelle et s'effectue en début d'inscription.

1- Règlement par chèque(s) : Inscrire au dos de chaque chèque au crayon gris la mention «peu importe» ou la date à laquelle le professeur peut encaisser le chèque.
L'ensemble des chèques est à remettre au professeur en début d'inscription.

L'élève dispose de 4 échéanciers différents à sa disposition pour régler les cours :

- Soit un règlement en une fois (1 mois offert) :
1 chèque de 480 euros à l'ordre de l'association Tanjore (ou 320 euros pour le tarif enfant) à remettre au professeur en début d'inscription qui sera encaissé au début du 1er mois.
- Soit un règlement en deux fois (1 mois offert) :
2 chèques de 240 euros à l'ordre de Tanjore, ou 160 euros pour les enfants à remettre au professeur en début d'inscription qui seront encaissés chacun au début des deux premiers mois.
- Soit un règlement en trois fois (trimestriel) :
3 chèques de 180 euros à l'ordre de Tanjore (ou 120 euros pour le tarif enfant) à remettre au professeur en début d'inscription qui seront encaissés chacun en début de chaque trimestre.
- Soit un règlement en neuf fois (mensuel) :
9 chèques de 60 euros à l'ordre de Tanjore (ou 40 euros pour le tarif enfant) à remettre au professeur en début d'inscription qui seront encaissés chacun en début de chaque mois.

2- Règlement en espèces : Pour les élèves souhaitant récupérer leur chèque, inscrire à la suite de l'ordre « Tanjore » la mention « ne pas encaisser » au crayon gris.

L'ensemble du règlement pour l'année est à remettre au professeur en début d'inscription (cf. explications ci-dessous). Si l'élève préfère régler en espèces, il sera procédé ainsi :

- Soit un règlement en une fois (1 mois offert) :
1 règlement en espèces de 480 euros (ou 320 euros pour le tarif enfant) à remettre au professeur en début d'inscription.
- Soit un règlement en deux fois (1 mois offert) :
1 règlement en espèces de 240 euros (ou 1 règlement en espèces de 160 euros pour le tarif enfant) à remettre au professeur en début d'inscription,
et
1 chèque de 240 euros à l'ordre de Tanjore (ou 1 chèque de 160 euros pour le tarif enfant) à remettre au professeur en début d'inscription.
 - * le chèque sera restitué à l'élève dès réception des espèces en début du mois suivant,
 - * si l'élève ne règle pas en espèces avant le 15 du mois concerné, le chèque sera encaissé dès cette date.
- Soit un règlement en trois fois (trimestriel) :
3 chèques de 180 euros à l'ordre de Tanjore (ou 120 euros pour le tarif enfant)
 - * remis par l'élève au professeur en début d'inscription
 - * le 1er chèque sera restitué à l'élève par le professeur dès réception du règlement en espèces pour le 1er trimestre (procédure identique pour les trimestres suivants)
 - * ou le chèque sera encaissé en milieu du 1er mois du trimestre considéré.
- Soit un règlement en neuf fois (mensuel) :
9 chèques de 60 euros à l'ordre de Tanjore (ou 40 euros pour le tarif enfant)
 - * remis par l'élève au professeur en début d'inscription,
 - * le 1er chèque sera restitué à l'élève dès réception du règlement en espèces du 1er mois d'inscription,
(procédure identique pour les mois suivants)
 - * ou le chèque sera encaissé en milieu du mois considéré.

Un spectacle de fin d'année est prévu au théâtre Francis Gag dans le Vieux-Nice. La participation est selon le bon vouloir de l'élève.